

1/ Réorganisation Direction DGA FJCS / apprentissage

Pour la CGT, il n'est pas question de cautionner une baisse de crédits dans un domaine aussi important que l'apprentissage même si cela n'est pas lié à la compétence régionale. Par ailleurs, comme le service va être de nouveau réorganisé en novembre, la CGT a demandé un report du vote au CST du 18 novembre, refus de la collectivité. Nous avons donc émis un avis défavorable.

2/ Restauration mutualisée lycée Sivard de Beaulieu Carentan :

La CGT ne peut se prononcer sans l'avis du F3SCT sur toute la partie des conditions de travail. La CGT a demandé un report d'avis pour la prochaine instance qui a été accepté.

Jours de fermeture 2025 sur les sites administratifs

La CGT demande que 3 jours soient octroyés aux agents administratifs au titre de la pénibilité au lieu de décompter 2 Jours sur les congés pour fermer les sites administratifs.

Réorganisation de la DRTN : point d'étape.

Un audit a été payé avec les fonds publics afin d'analyser les difficultés de fonctionnement dans cette direction. Cet audit a été sollicité sur plusieurs mois.

La conclusion a mis en évidence des lacunes en termes de management. Il faut savoir que les salariés de cette direction avaient déjà -bien avant l'audit- conclu ce dysfonctionnement managérial.

La question du moment est bien entendue - pourquoi faire appel à un cabinet privé pour clarifier un dysfonctionnement connu et reconnu par les agents du service ?

Les décisions pour donner suite à l'audit sont :

Changer les agents de place et créer des postes de chefs. Pour les agents de cette direction, les « profils » étaient déjà connus avant cette restructuration.

Les agents ont été consultés, mais aucune de leurs propositions n'a été retenue.

Il semble que l'administration régionale soit plus attentive à replacer des chefs que d'avoir un regard sur les besoins réels de cette direction ?

Par ailleurs, dans cette direction, des inquiétudes demeurent quant à la légitime correspondance « compétence / grade ». Et, par là même, sur le déroulement de carrière des agents de notre collectivité. L'utilisation des compétences des salariés sur des grades qu'ils n'ont pas, et compensées par un différentiel grade / fonction du régime indemnitaire relève d'un dysfonctionnement établi et orchestré.

Qu'est-il envisagé par notre Direction régionale pour enfin résorber cette anomalie anti-statutaire ?

Plus globalement, pour la CGT, en supprimant la participation des organisations syndicales aux CAP, la loi de la transformation de la fonction publique a permis, inévitablement, un déroulement de carrière de convenance, contrairement à celui des compétences de l'agent.

Une fonction publique « moribonde », voilà l'héritage orchestré et fabriqué par les décideurs de notre pays à tous les niveaux du pouvoir. Bien évidemment, et cela ne concerne pas seulement notre collectivité territoriale, la CGT s'affiche comme l'un des relais nécessaires pour dénoncer les travers dans les modes de gestion de la fonction publique.